



CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités



FORMATION

Ce diplôme se prépare par la voie de l'apprentissage sur une **durée de 1 an** avec un minimum de 420 heures de formation à l'UFA et 1225 heures en entreprise. Soit **12 semaines au CFA** et **35 semaines en entreprise**.

Le titulaire de ce CAP doit être capable d'intervenir dans les travaux de maintenance des bâtiments dans trois champs d'activité :

Les structures fixes qui recouvrent le gros œuvre (maçonnerie) et le second œuvre (menuiserie, peinture, revêtement de sols, carrelage, métallerie...)

Les structures mobiles en général (ouvertures, mobilier de collectivité...)

Les réseaux et appareillages (production eau chaude - eau froide, climatisation, chauffage et électricité)

La maintenance va revêtir deux aspects: en fonctionnement normal et en dysfonctionnement.

C'est un professionnel polyvalent qui vérifie, contrôle et entretient.

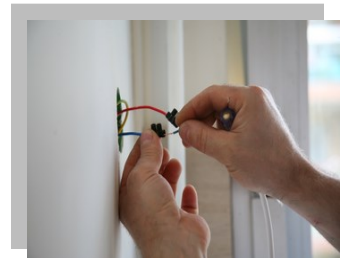
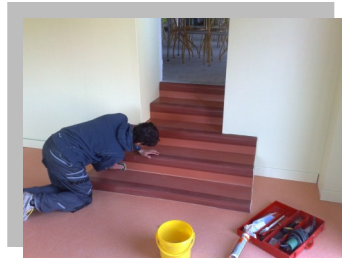
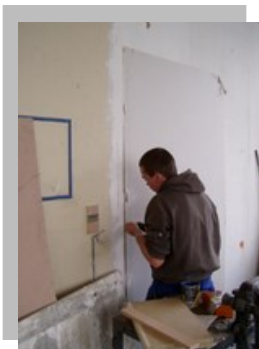


METIER

L'agent de maintenance des bâtiments a la responsabilité du bon fonctionnement des bâtiments dans une collectivité ou une entreprise. Il joue un rôle essentiel pour le confort et la sécurité des occupants dont il veille à ne pas perturber l'activité.

Il effectue lui-même la maintenance de premier niveau : contrôle et remise en état de l'éclairage, de la plomberie, de la climatisation, des portes et fenêtres, du mobilier, des peintures...

Il sera également amené à suivre l'intervention d'entreprises extérieures pour des travaux plus spécialisés.



Centre de Formation d'Apprentis Heinrich-Nessel

Lycée des Métiers Heinrich-Nessel
123 Route de Strasbourg
67504 HAGUENAU Cedex

Téléphone : 03.88.53.20.18
www.lyc-heinrich-haguenau.ac-strasbourg.fr





PROGRAMME DE LA FORMATION AU CFA

- Communication professionnelle
- Calcul professionnel
- Technologie
- Prévention - Santé - Environnement

Enseignement professionnel par modules: électricité, peinture, menuiserie, charpente, carrelage, maçonnerie, installation sanitaire et thermique.

Nota: les apprentis seront formés par l'UFA à l'habilitation électrique BS



CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire au minimum d'un CAP idéalement dans les métiers du bâtiment ou d'un diplôme de niveau IV (Bac) et posséder une bonne habileté manuelle

QUALITÉS REQUISES

Avoir le goût du travail manuel
Aimer le contact avec les autres



DEBOUCHES / POURSUITE D'ETUDES

Le titulaire du **CAP MBC** pourra entrer dans la vie active pour travailler dans des collectivités telles que :

communes, communauté d'agglomérations, établissements scolaires, maisons de retraite, hôpitaux, hôtels, institutions, grandes surfaces, sièges sociaux d'entreprises, bailleurs sociaux etc... en qualité d'Agent d'entretien, d'Agent de petite maintenance, d'Agent en maintenance de bâtiment...

Il peut évoluer par la suite vers le poste de responsable d'entretien.

Le jeune diplômé souhaitant poursuivre les études pourra préparer les mentions complémentaires MC Plaquiste et MC Sécurité Civile et d'Entreprise de niveau V ou un BAC PRO Hygiène et Environnement de niveau IV.



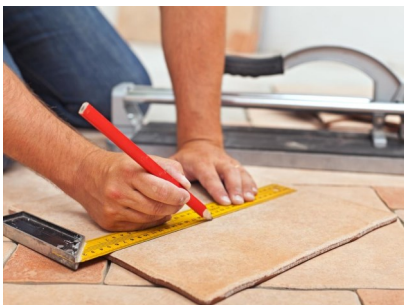
REMUNERATION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'un type particulier qui s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans (*pas de limite d'âge pour un apprenti ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé*)

La formation par alternance en 1 an au **CAP MBC** donne droit à une rémunération indiquée ci-dessous

Rémunération minimale réglementaire:

15/17 ans	39% du SMIC
18/20 ans	51% du SMIC
21 ans et plus	61% du SMIC



Renseignements à l'UFA Heinrich – Nessel

03 88 53 20 18



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*